

Bilan sanitaire 2025

Date de publication

6 janvier 2026



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



ARVALIS



Bilan sanitaire maïs

Rhône-Alpes

Sommaire

- 1. Présentation du réseau d'épidémiologie et de surveillance du maïs**
- 2. Pression biotique**
- 3. Bilan par bioagresseur et facteurs de risques phytosanitaires**

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



1/ PRESENTATION DU RESEAU D'EPIDEMIOSURVEILLANCE

En 2025, 38 parcelles de maïs grain et fourrages composées le réseau de surveillance maïs.

17 parcelles en maïs semences ont complété le réseau par le suivi des piégeages de foreurs.

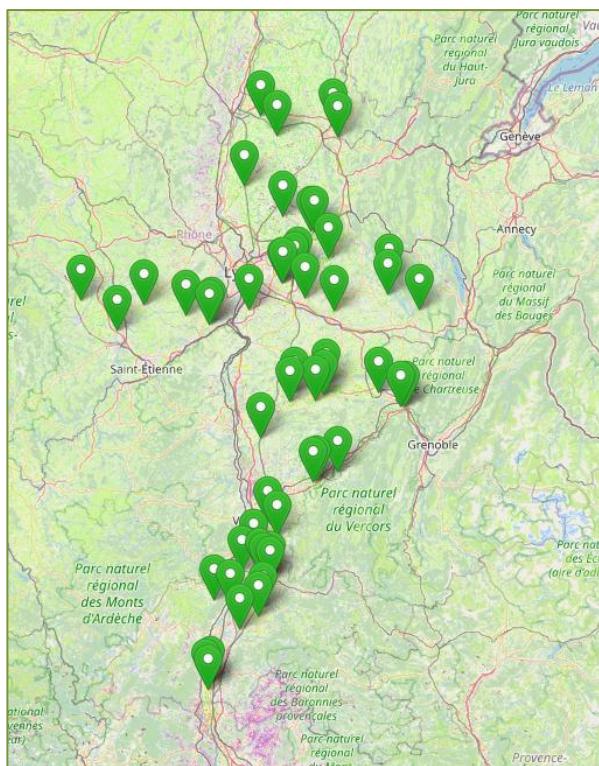
13 organismes ont suivi près de 55 parcelles sur l'ensemble du réseau de surveillance.

Département	01	26	38	69	42	07
Maïs grain	10	7	11	7	3	0
Maïs semence	0	12	3	1	0	1
Total de parcelles	10	19	14	8	3	1

Le réseau consiste à surveiller essentiellement les bio-agresseurs les plus préjudiciables au maïs :

- Les chenilles foreuses (pyrales, sésamies, héliothis)
- Les taupins
- Les corvidés
- La chrysomèle

Positionnement des parcelles suivies



Pression biotique 2025

Bioagresseurs	Qualification de la pression 2025	Comparaison avec 2024
Oiseaux	Faible	<
Limaces	Moyen	=
Mouches du semis	Nulle	=
Géomyzès	Nulle	=
Oscinies	Faible	=
Scutigérelles	Nulle	=
Taupins	Moyen à Fort	=
Tipules	Faible	=
Vers gris	Fort	>
Pucerons	Faible	=
Pyrales	Moyen à Fort	>
Héliothis	Moyen	<
Sésamies	Moyen à Fort	>
Chrysomèles	Localement Fort	>
Fusariose	Faible à Moyen	>
Sanglier	Moyen	=
Helminthosporiose	Faible	=
Charbon commun	Faible	=

*Pression inférieure (<), supérieure (>) ou égale (=)

PYRALES :

- Suivi des piégeages phéromone Rhône-Alpes en 2025

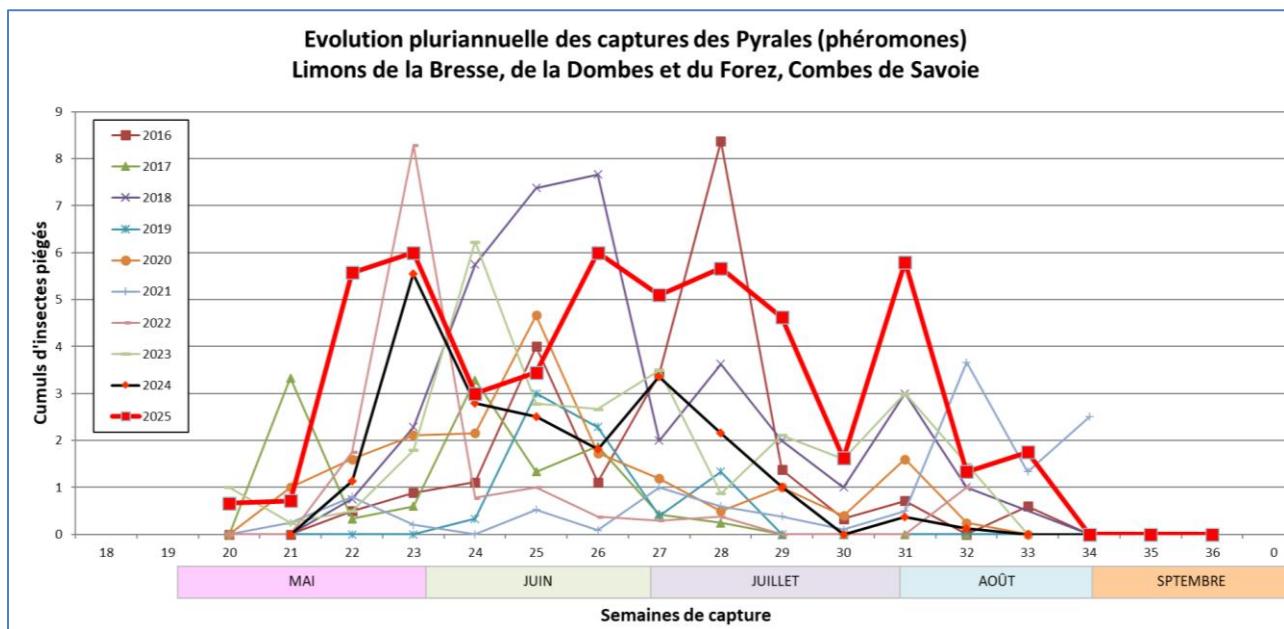
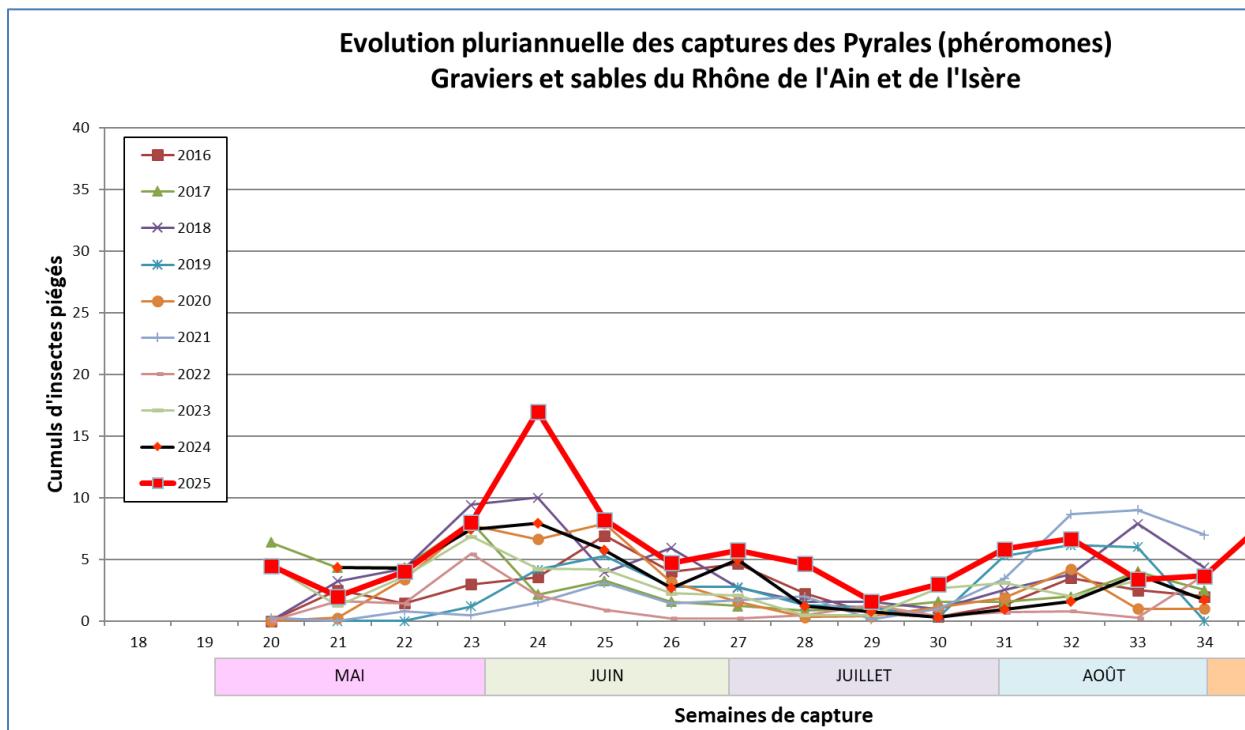
	Cumul des captures	Moyenne par piège	Nombre de suivis
Graviers et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère	977	6.3	160
Limons de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie	383	2.9	104
Limons, Graviers et sables superficiels de la Drome	2350	18.9	137
Total	3710	9.4	401

- Dynamiques de vols Rhône-Alpes en 2025

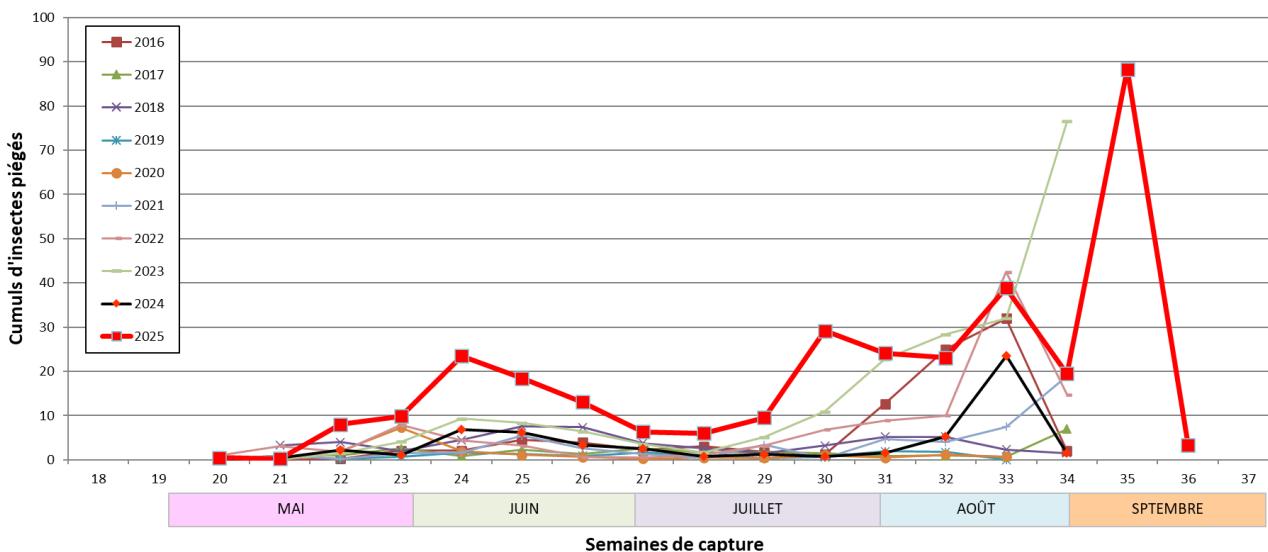
Les conditions hivernales étaient relativement douces, avec un retour de basses températures tardivement qui ont freiné le développement des premiers semis de maïs début avril. Le début de l'été a été rythmé par des orages, avec des cumuls importants par endroits et des températures élevées, favorisant ainsi une croissance rapide des maïs sur les mois de mai et juin, mais également l'arrivée précoce du vol de première génération.

Le début du mois de juillet fût relativement frais, alors que les températures ont ensuite été élevées jusqu'à la fin du mois, ce qui engendra un vol de seconde génération échelonné et plus précoce que 2022 sur la Drôme, ainsi que sur les secteurs chauds des graviers de l'Ain, du Rhône et de l'Isère. Sur les secteurs plus froids Dombes/Bresse/Forez/Combe de Savoie aucun vol de seconde génération n'a été mis en évidence par les piégeages.

Attention, l'échelle du graphique est différente pour les « graviers et sables superficiels de la Drôme »



Evolution pluriannuelle des captures des Pyrales (phéromones) Limos, Graviers et sables superficiels de la Drome



Etant donné les vols importants cette année, il est recommandé certaines techniques comme le broyage des cannes, le mulching et l'enfouissement des résidus, afin d'anticiper le risque pour l'année prochaine. L'objectif est d'exposer les larves aux prédateurs (oiseaux) ou parasites naturels (nématodes).

SESAMIE :



Ce ravageur a tendance à progresser vers le nord, les conditions météorologiques de l'année ayant été propices à leur développement.

Les captures sont en hausse sur les secteurs limons de Bresse, Dombes et du Forez et la Combe de Savoie ainsi que sur les graviers et sables du Rhône, de l'Ain et de l'Isère.

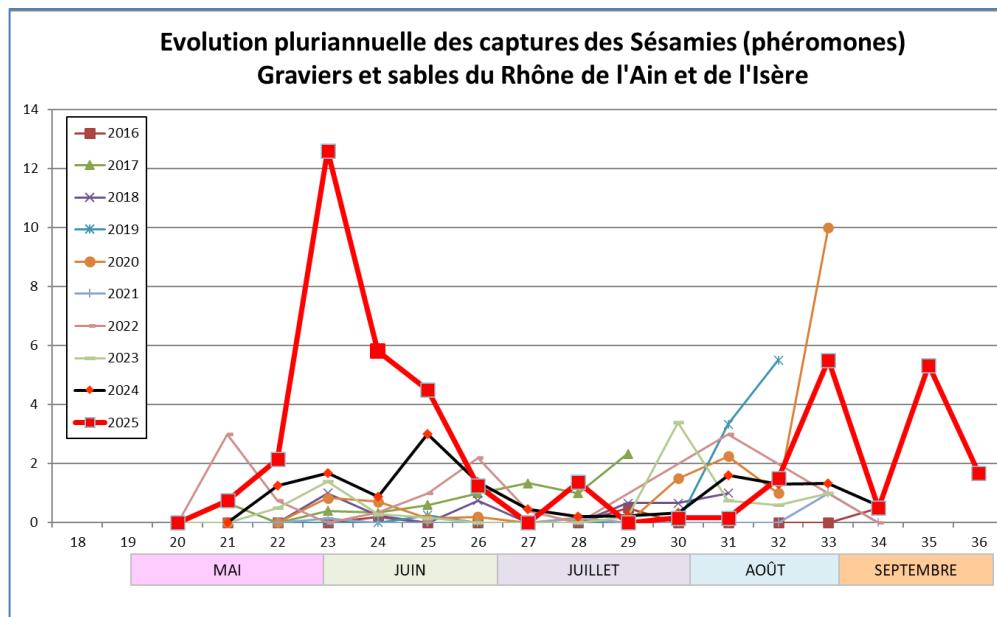
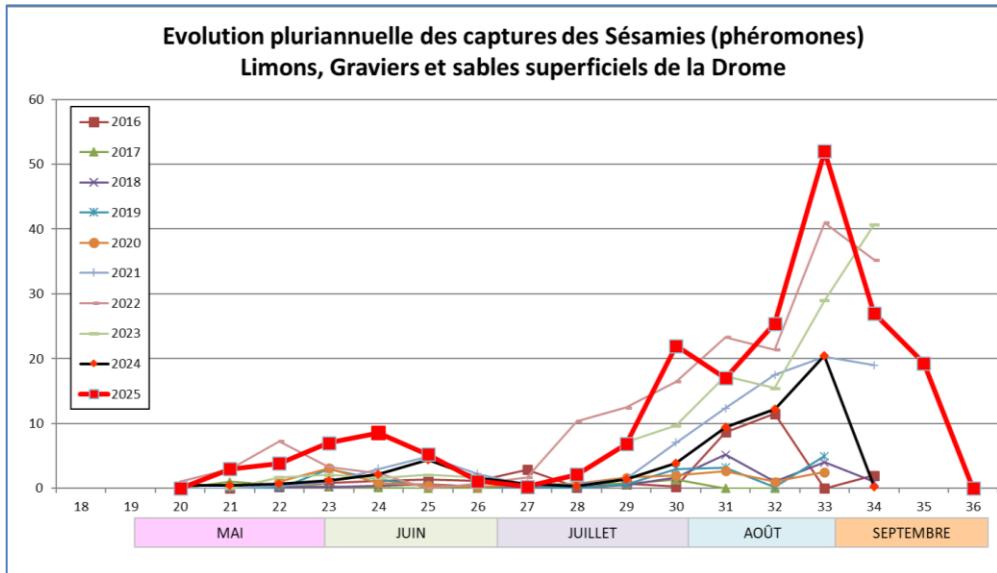
Sur le secteur Drômois, le pic de vol était plus précoce que les années précédentes avec un nombre de captures plus élevé.

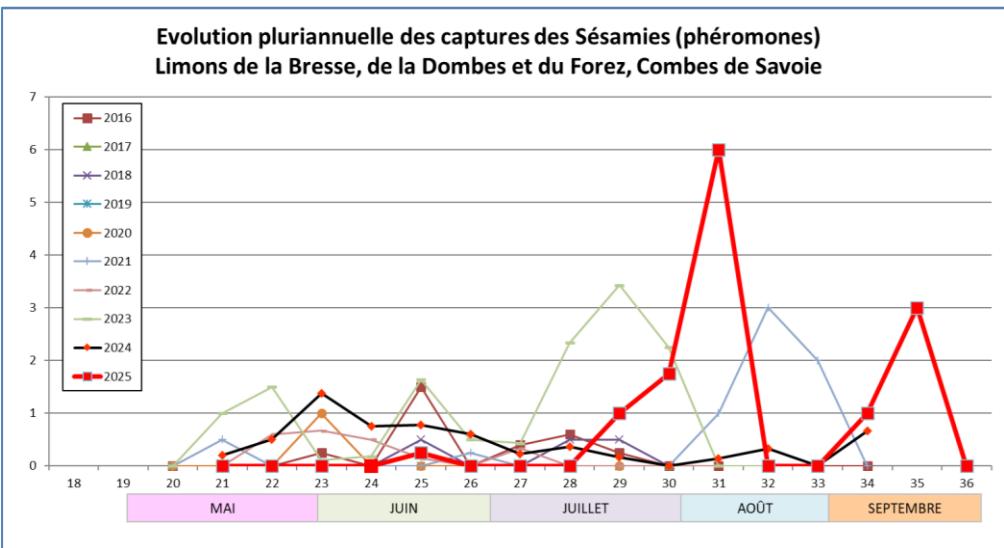
Il est important de poursuivre le réseau de surveillance sur la région afin de suivre les évolutions de ce ravageur en fonction des conditions climatiques de l'année qui peuvent s'avérer favorables à son développement.

Pour les secteurs ayant recensés des foyers importants, le broyage très bas des cannes ainsi que l'enfouissement sont des leviers agronomiques importants pour anticiper et diminuer la pression de la prochaine campagne. En effet, les larves sont actuellement visibles après récolte dans les cannes qui leur servent de refuge pour l'hiver.



Attention, l'échelle du graphique est différente pour les « graviers et sables superficiels de la Drôme »





HELIOTHIS :

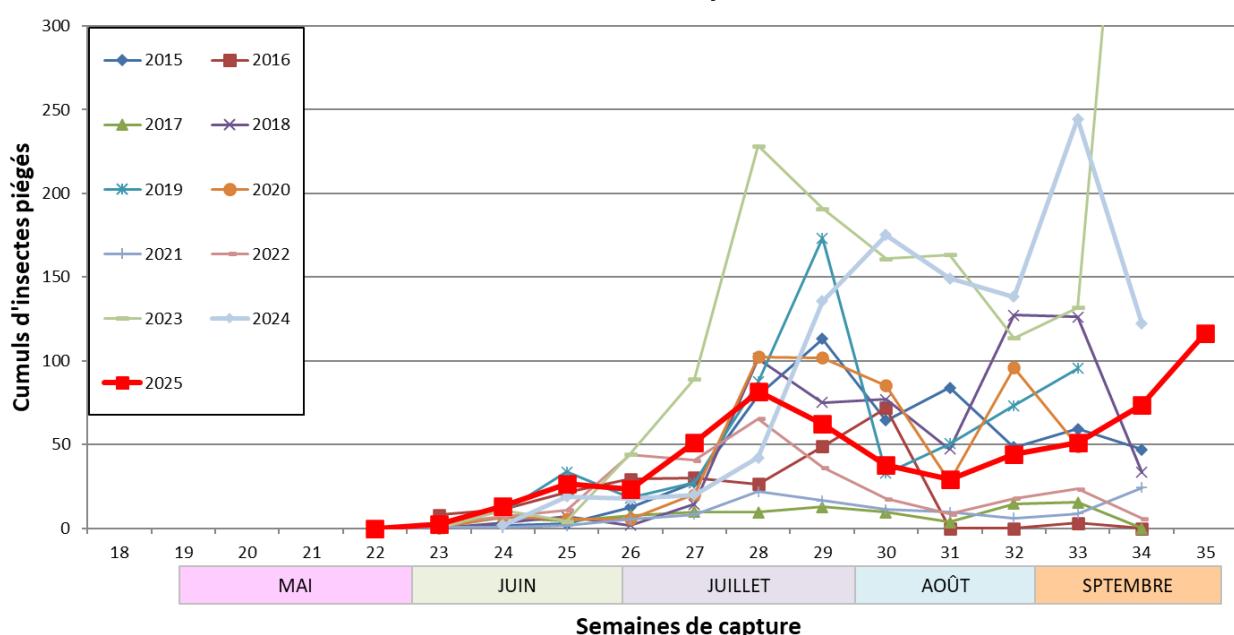


Héliothis mâle à gauche et femelle à droite (Ephytia-INRAE)

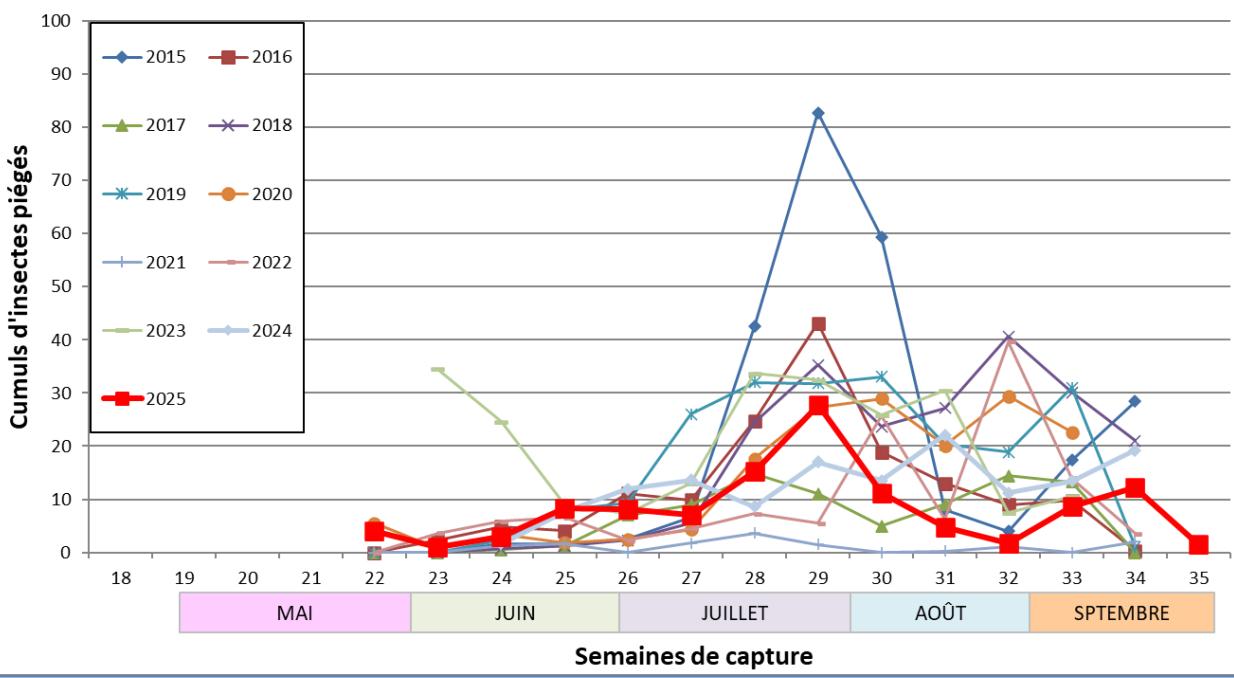
Le vol d'héliothis était moins important que les années précédentes sur l'ensemble du réseau. Des dégâts peuvent toutefois être observés, particulièrement en maïs semences. Cependant, les dégâts constatés ne peuvent pas être corrélés avec les piégeages. Au-delà de l'impact sur le rendement, la qualité sanitaire de la culture peut se dégrader, les galeries des chenilles faisant offices de portes d'entrée pour les mycotoxines, fusariose et autres pathogènes.

Ce ravageur semble pour le moment absent ou très peu présent sur les secteurs froids des limons de Bresse, Dombes et du Forez et la Combe de Savoie. Quelques captures sont observées sur les secteurs graviers et sables du Rhône, de l'Ain et de l'Isère ainsi que sur la Drôme de manière plus significative, toutefois la pression reste moins élevée que les saisons précédentes.

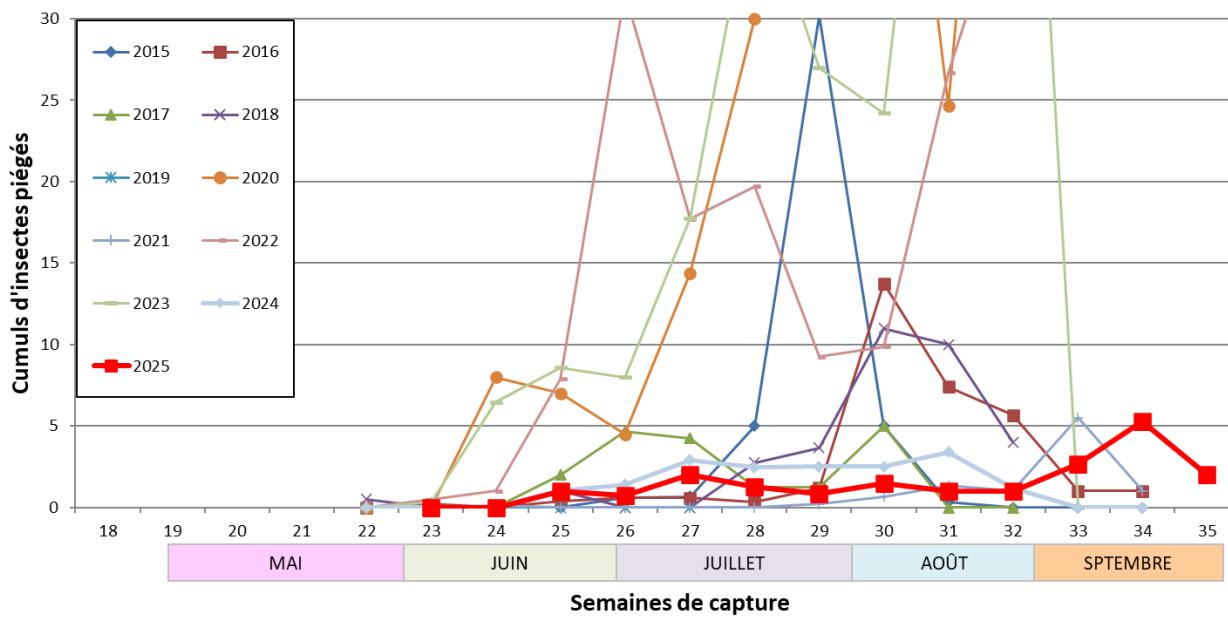
Evolution pluriannuelle des captures des Héliothis (phéromones) Limos, Graviers et sables superficiels de la Drome



Evolution pluriannuelle des captures des Héliothis (phéromones) Graviers et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère



Evolution pluriannuelle des captures des Héliothis (phéromones) Limos de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie



Surveillance de la chrysomèle du maïs

Bilan 2025 Rhône-Alpes

Ce qu'il faut retenir :

- La pression et les dégâts de chrysomèle ont été importants en 2025 dans la région Rhône-Alpes, amplifiés par le stress hydrique subi par les maïs courant juin et début juillet. Des symptômes de verse ont été régulièrement observés. Par ailleurs des pertes de rendement dues au défaut d'alimentation du maïs en lien avec les atteintes racinaires peuvent intervenir sans verse ni symptômes sur les parties aériennes.
- Les secteurs de la plaine de l'Ain et de Lyon ont été les plus touchés, avec pour la première fois sur ces secteurs des dégâts de verse et des atteintes racinaires importantes.
- Le réseau de suivi 2025 confirme que les niveaux de captures d'adultes (et donc de risque pour l'an prochain) les plus importants se retrouvent dans les secteurs avec une importante densité de maïs dans le paysage et sur les parcelles avec un long historique de culture de maïs.
- Les populations de chrysomèle sont désormais très importantes dans toute la région. Hormis la Loire et les Monts du Lyonnais où l'insecte est en phase d'installation, toutes les parcelles de la région qui seront

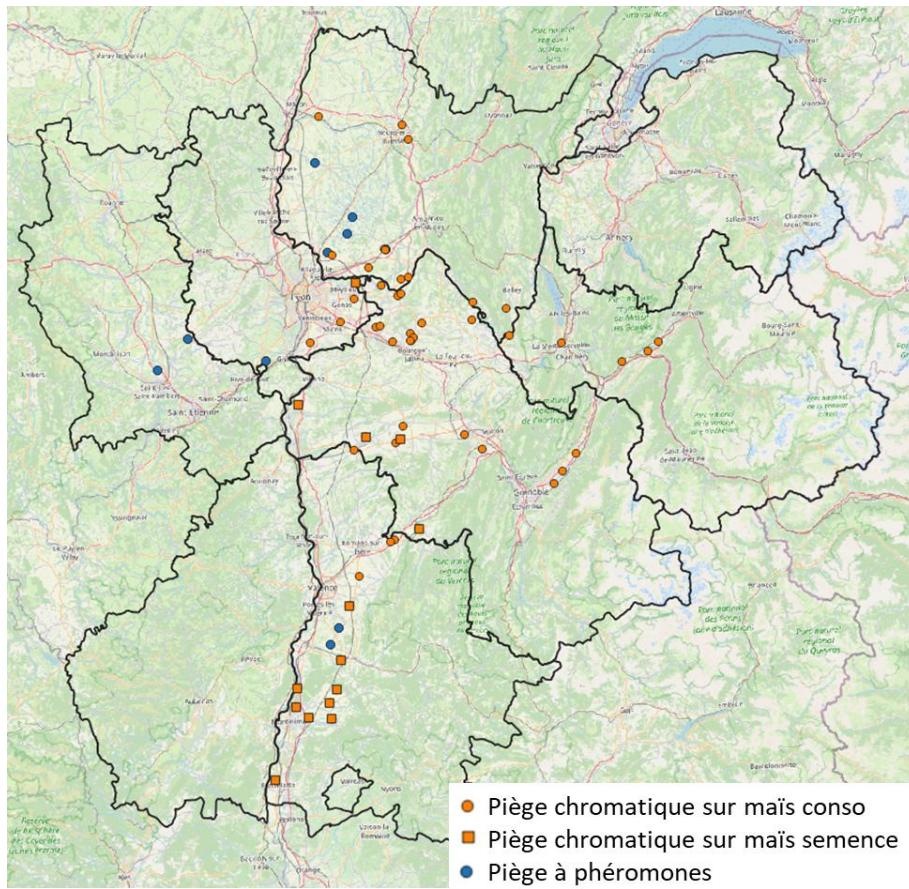
cultivées en maïs en 2026 pour la 3^{ème} année d'affilée ou plus présentent un risque de dégâts liés à la chrysomèle. Le risque est encore plus élevé dans les secteurs à forte densité de maïs et pour les successions de maïs les plus longues.

- La nuisibilité de la chrysomèle est plus importante en situation de fort stress hydrique. Les parcelles non irrigables présentent un risque de dégâts accru, surtout si les mois de juin/juillet 2026 sont très chauds et secs.
- Pour maintenir les populations de chrysomèle en-dessous des seuils de nuisibilité, il est recommandé d'interrompre les successions de maïs par une rotation 1 an sur 4 avec toute autre culture (blé, soja, sorgho, tournesol...).

I. Présentation du réseau de surveillance

*Depuis 2014 et la sortie de quarantaine de la chrysomèle, les partenaires du réseau de surveillance biologique du territoire se mobilisent pour assurer la surveillance et la gestion de cet insecte (voir **Annexe 1** pour le descriptif des 2 types de pièges).*

Localisation des pièges du réseau d'épidémosurveillance chrysomèle 2025

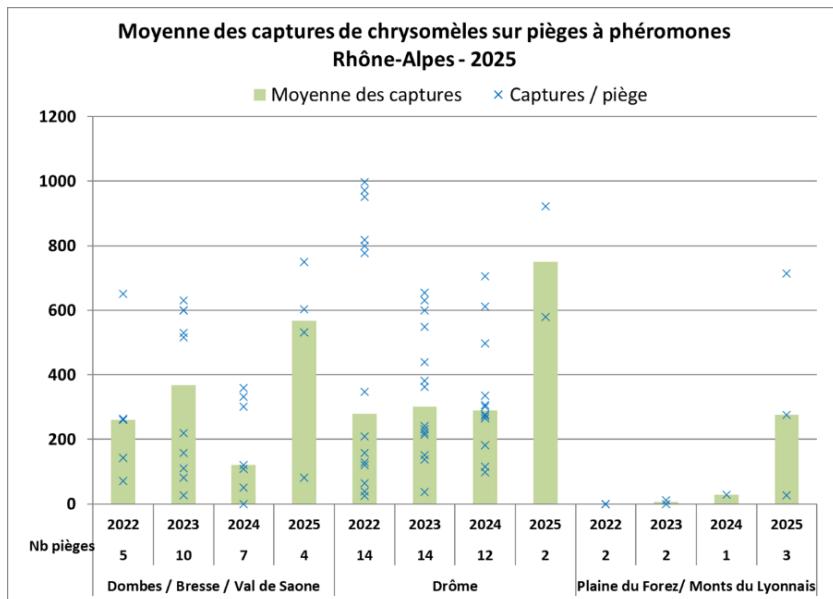
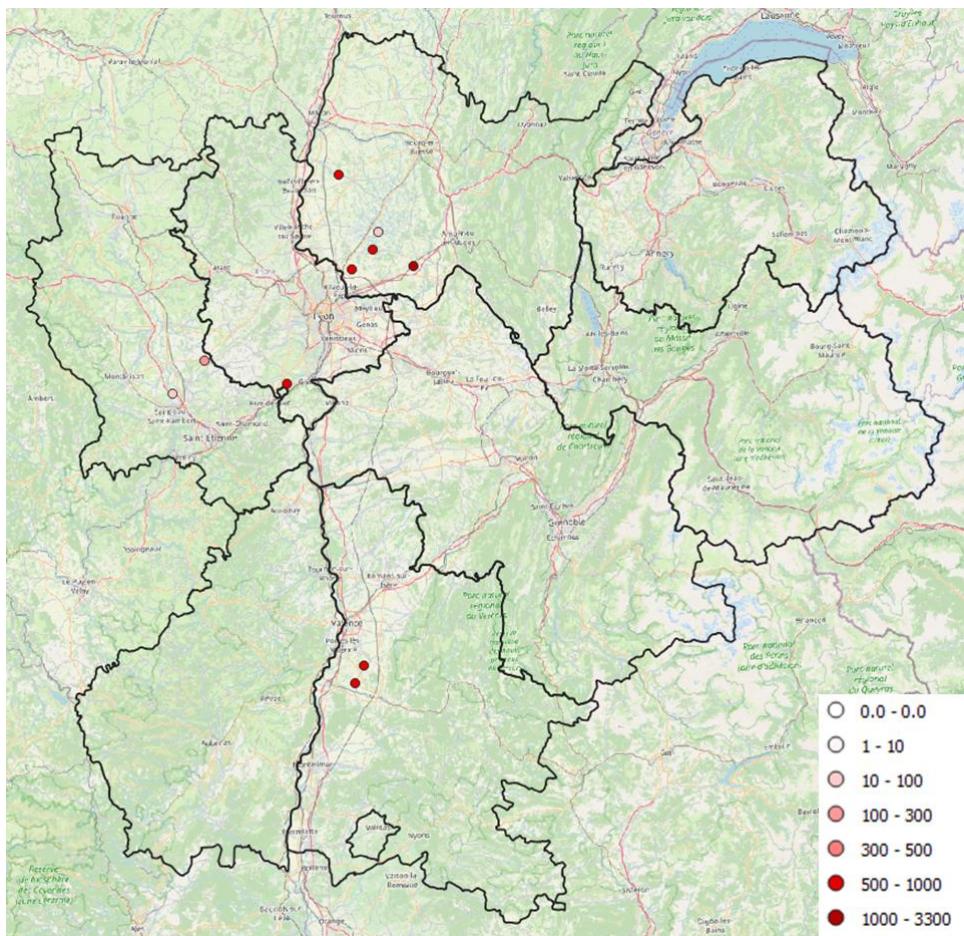


10 pièges à phéromones et 56 pièges chromatiques ont été suivis en Rhône-Alpes en 2025, avec un bon maillage du territoire.

II. Synthèse des captures 2025 de chrysomèles sur les pièges à phéromone

Les pièges à phéromones ont majoritairement été localisés dans des secteurs avec une pression nulle, faible ou modérée de chrysomèle cette année. Dans les secteurs où la chrysomèle est bien implantée, la surveillance se fait désormais majoritairement avec des pièges chromatiques, pour appréhender plus finement le niveau de pression. Il n'est donc plus pertinent de comparer les nombres de captures totales à celles des années précédentes.

Nombre de captures sur les pièges à phéromones 2025 (nombre total de captures sur 6 à 8 semaines de suivi)

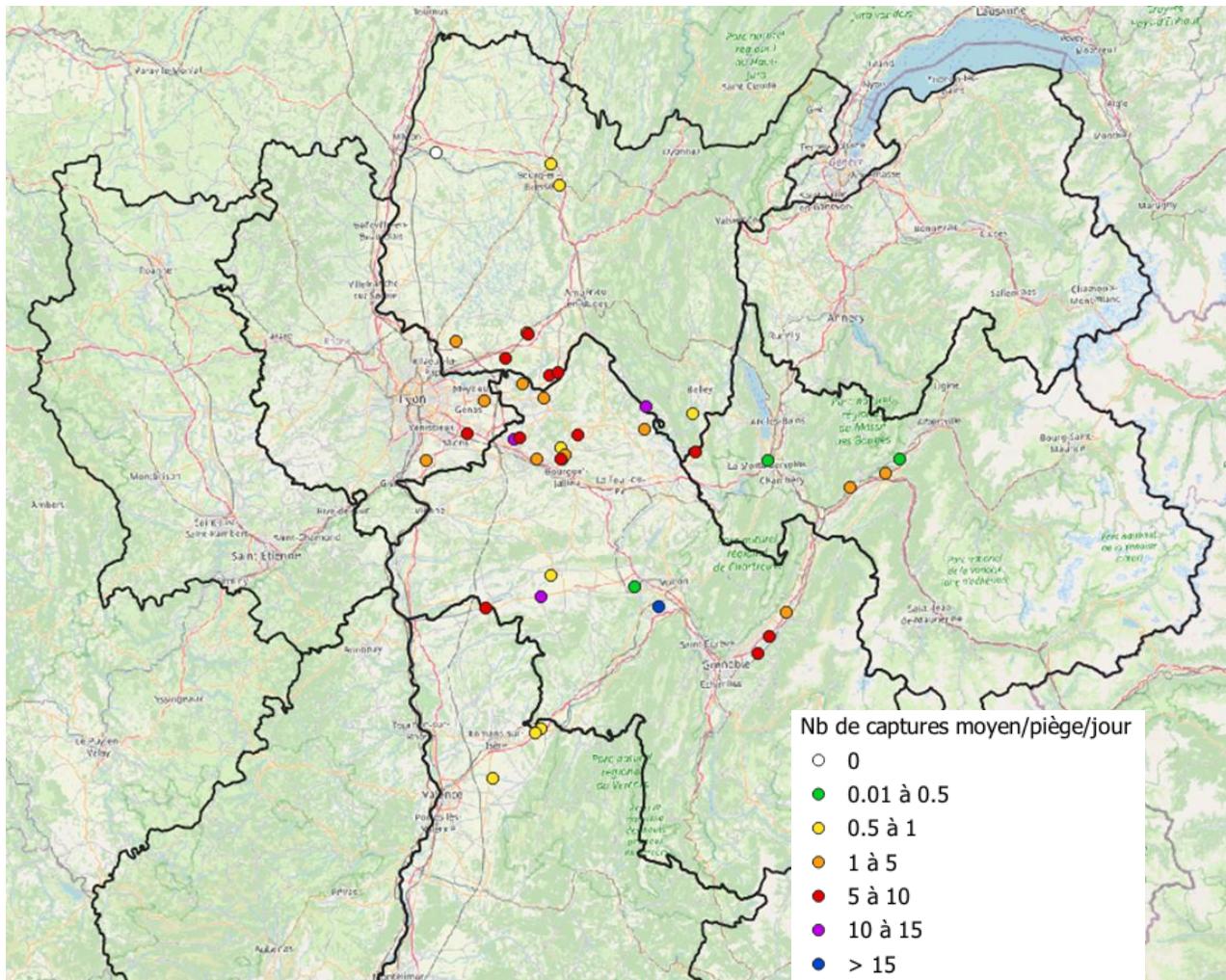


- Les 3 pièges situés dans la **plaine du Forez et les monts du Lyonnais** ont capturé des individus, pour la 3^{ème} année consécutive. La population commence à s'installer dans ce secteur.
- Dans les secteurs « **Dombes / Bresse / Val de Saône** » et dans la **Drôme** la chrysomèle est désormais installée, ce que confirment encore les piégeages de l'année. Un suivi par piégeage chromatique permet une estimation plus fine de l'évolution de la population.

III. Synthèse des captures 2025 de chrysomèles sur les pièges chromatiques

Cette année, 56 pièges chromatiques ont été disposés dans la région, avec un bon maillage des différentes zones de production de maïs. Parmi ces pièges, 14 étaient positionnés sur des parcelles de maïs semence. Ces pièges permettent d'estimer un niveau de risque pour l'année prochaine (lié aux pontes déposées par les adultes capturés). Sur les parcelles avec un niveau de captures élevé il est recommandé de ne pas planter de maïs en 2026.

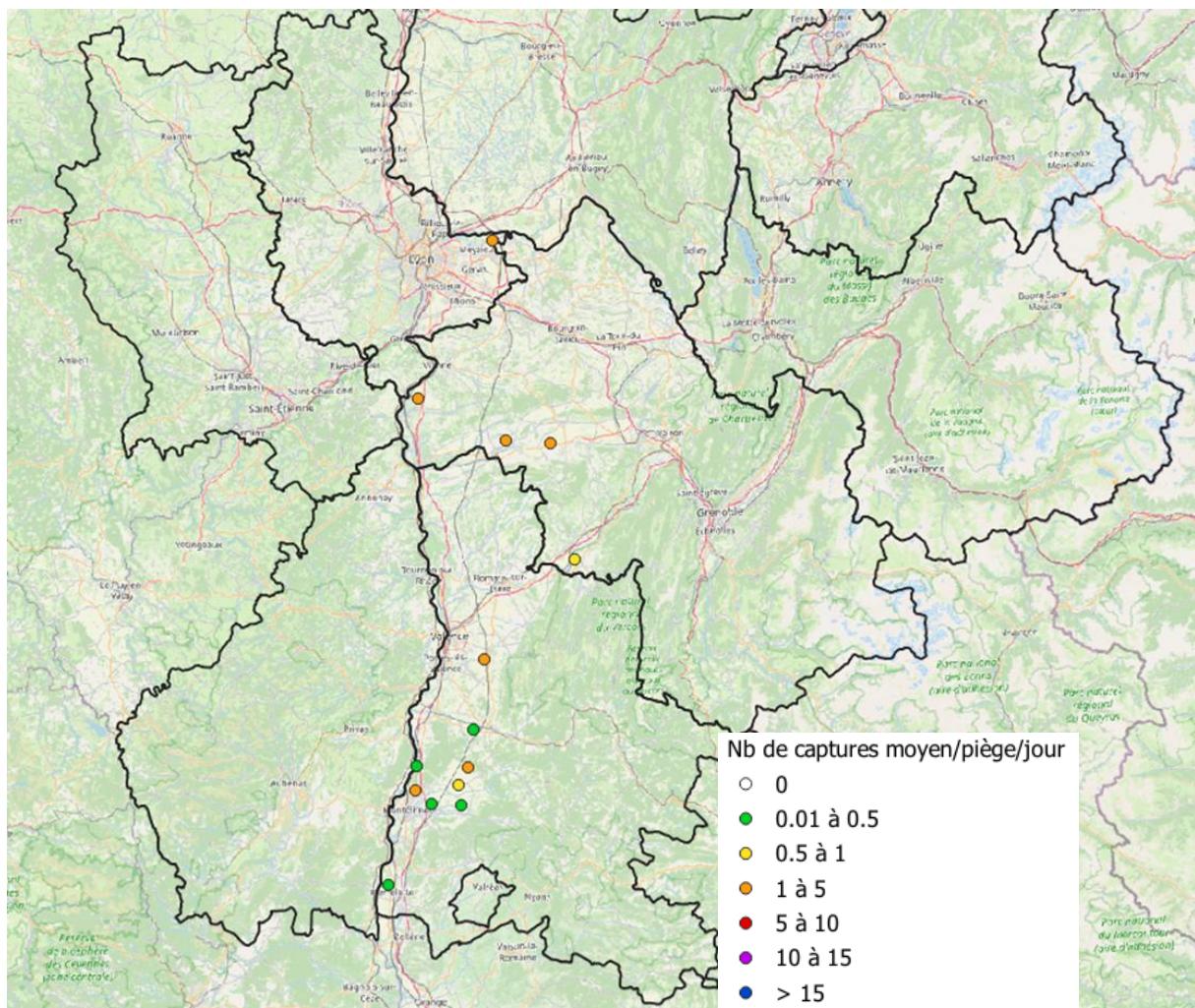
Synthèse des captures sur les pièges chromatiques 2025 sur parcelles de maïs conso :



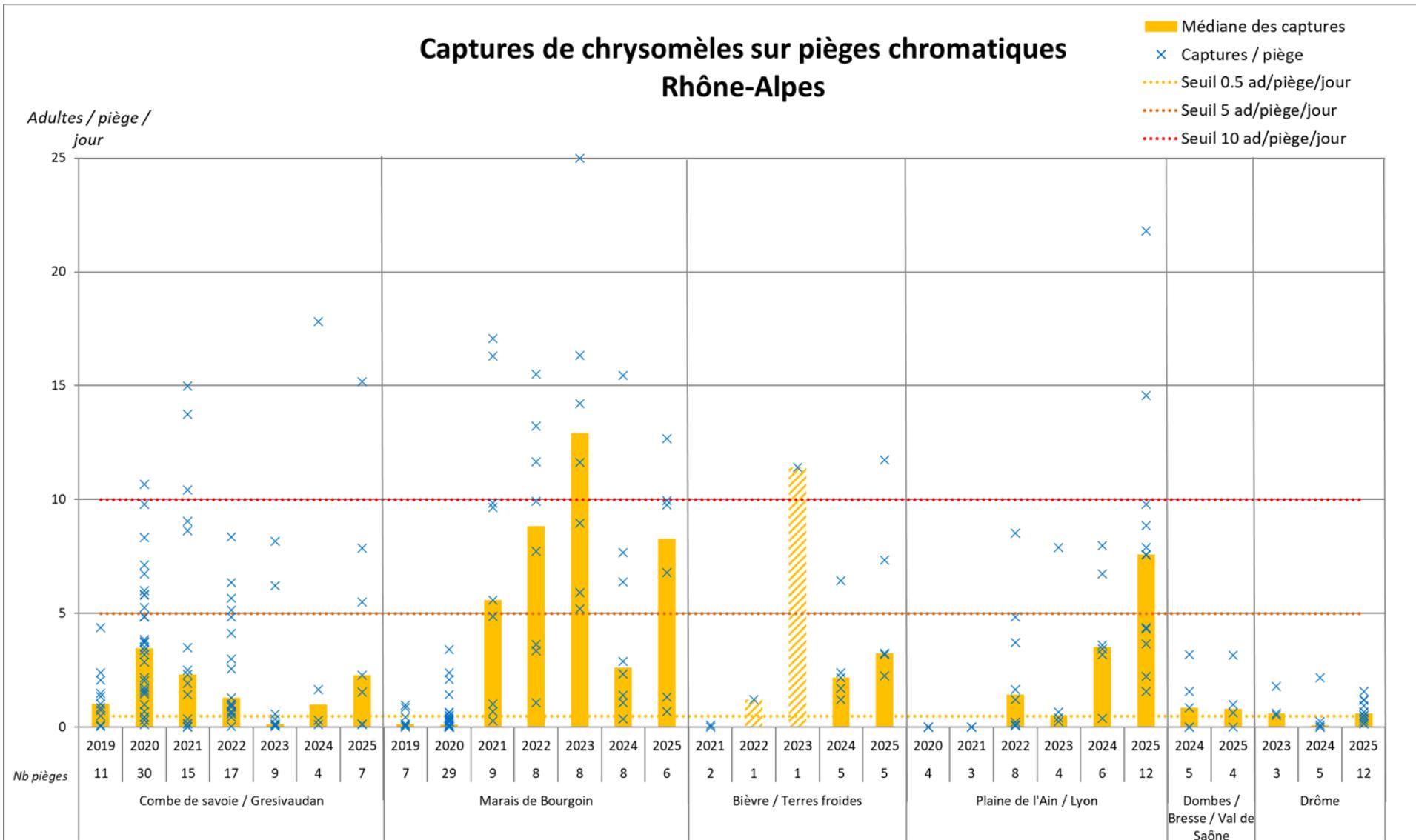
Le seuil de risque de 5 adultes/piège/jour est habituellement utilisé aux Etats-Unis pour des situations de maïs en sec, exposés au stress hydrique. En Italie en situation d'irrigation non limitante, le seuil de risque utilisé est de 10 adultes/piège/jour. En France le seuil reste à établir mais il est possible de se référer à ces 2 seuils en fonction de sa situation (sec/irrigué) à titre indicatif.

On constate que désormais des niveaux de captures élevés sont observés dans quasiment tous les secteurs de la région.

Synthèse des captures sur les pièges chromatiques 2025 sur parcelles de maïs semence :



Le niveau de captures est à ce jour moindre par rapport au maïs conso, mais la culture est plus vulnérable. Il n'y a pas de seuil de risque chrysomèle pour le maïs semence.



Les parcelles prises en compte sont celles avec un précédent maïs uniquement. Parcelles de maïs conso et de maïs semence réunies.

Dynamique du vol de chrysomèle 2025 par secteur

L'émergence des adultes a été précoce cette année, les températures de la deuxième moitié de juin ayant été particulièrement élevées. Si le début du vol a échappé aux piégeages, l'essentiel du vol semble tout de même avoir été capté par les suivis.

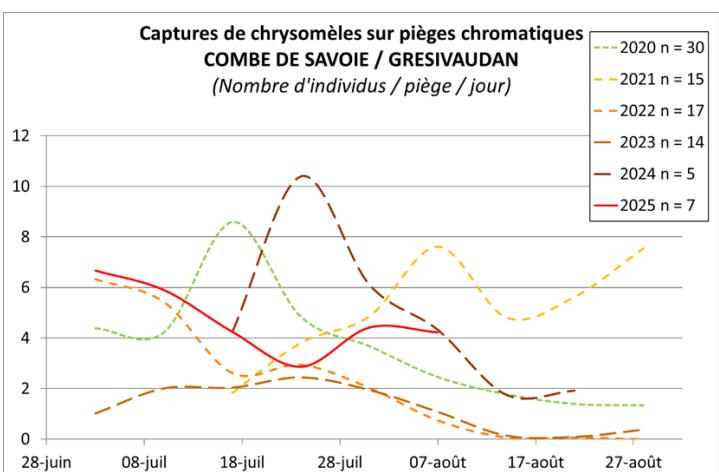
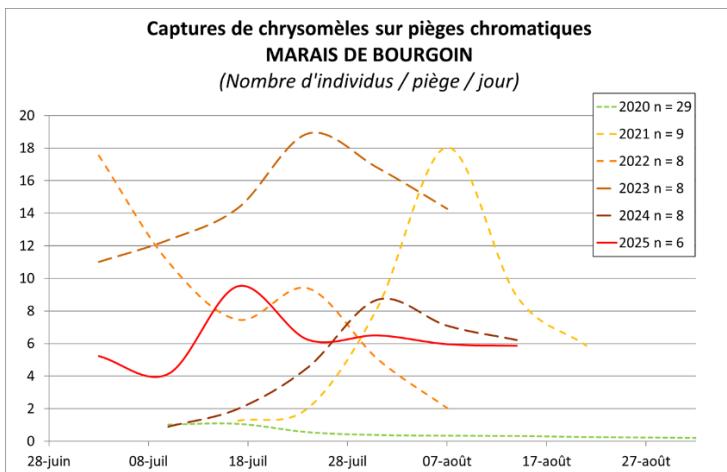
Dans les **Marais de Bourgoin**, les captures repartent globalement à la hausse par rapport à l'an dernier, avec 4 des 6 parcelles suivies qui dépassent les 5 captures/piège/jour. Le vol s'est étiré assez longtemps avec un pic peu marqué.

Toutes les parcelles suivies cette année sur ce secteur avaient un précédent maïs.

La forte baisse des captures en 2024 sur ce secteur est attribuée à l'ennoiement des parcelles au printemps, un contexte très particulier.

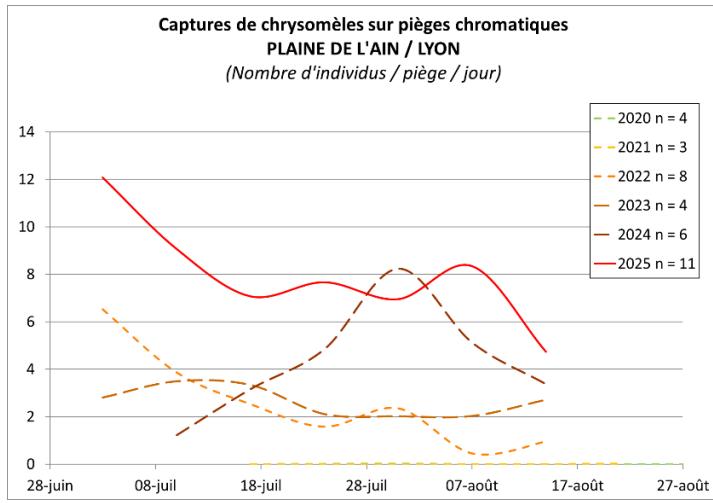
En **Combe de Savoie / Grésivaudan** le vol a commencé précocement et le début a pu échapper aux piégeages. Il s'est cependant prolongé plus longtemps qu'en 2022.

Globalement la population tend à réaugmenter après la mise en place massive de rotation en 2023 (suite aux dégâts de 2022) qui l'avait faite chuter. Six des 7 parcelles suivies en 2025 avaient un précédent maïs, et une un précédent soja. Attention, en 2024 la courbe de vol est très influencée par le seul piège ayant des captures importantes.

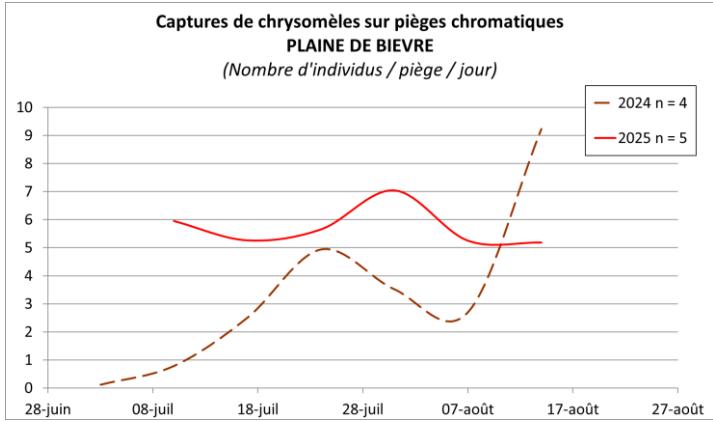


Sur les secteurs de la **plaine de l'Ain et de la plaine de Lyon** la pression chrysomèle a été très forte cette année avec des dégâts très significatifs observés pour la 1^{ère} fois (verse de parcelles, dégâts racinaires importants). Le vol a débuté très précocement et le début du vol n'a pas été capté par les piégeages, mais il s'est poursuivi sur une grande partie de l'été.

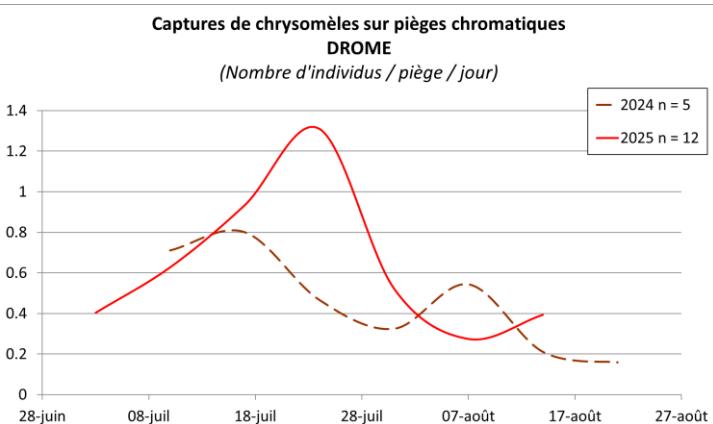
3 parcelles atteignent ou dépassent le seuil de risque en situation irriguée (10 captures/piège/jour).



En **Bièvre/Vallée du Rhône** le vol a bien été capté par les piégeages cette année. Les captures se sont étalées sur une longue période avec un pic qui se dessine fin juillet-début août. Les 2 parcelles de maïs conso suivies dépassent le seuil de 5 adultes/piège/jour, elles sont toutes les deux en maïs depuis plus de 5 ans. Sur les 3 parcelles de maïs semences les captures se situent entre 2 et 3 adultes/piège/jour ce qui est également assez important.



Le nombre de suivis a été renforcé dans la **Drôme** cette année avec une bascule sur pièges chromatiques. La dynamique n'étant pas différente entre la plaine de Valence et la plaine de Montélimar, elles ont été regroupées. Sur 12 parcelles suivies, 9 étaient en maïs semence. Les captures restent raisonnables mais le maïs semence est plus vulnérable que le maïs conso. Le vol semble avoir été bien capté et un pic se dessine autour du 25 juillet.



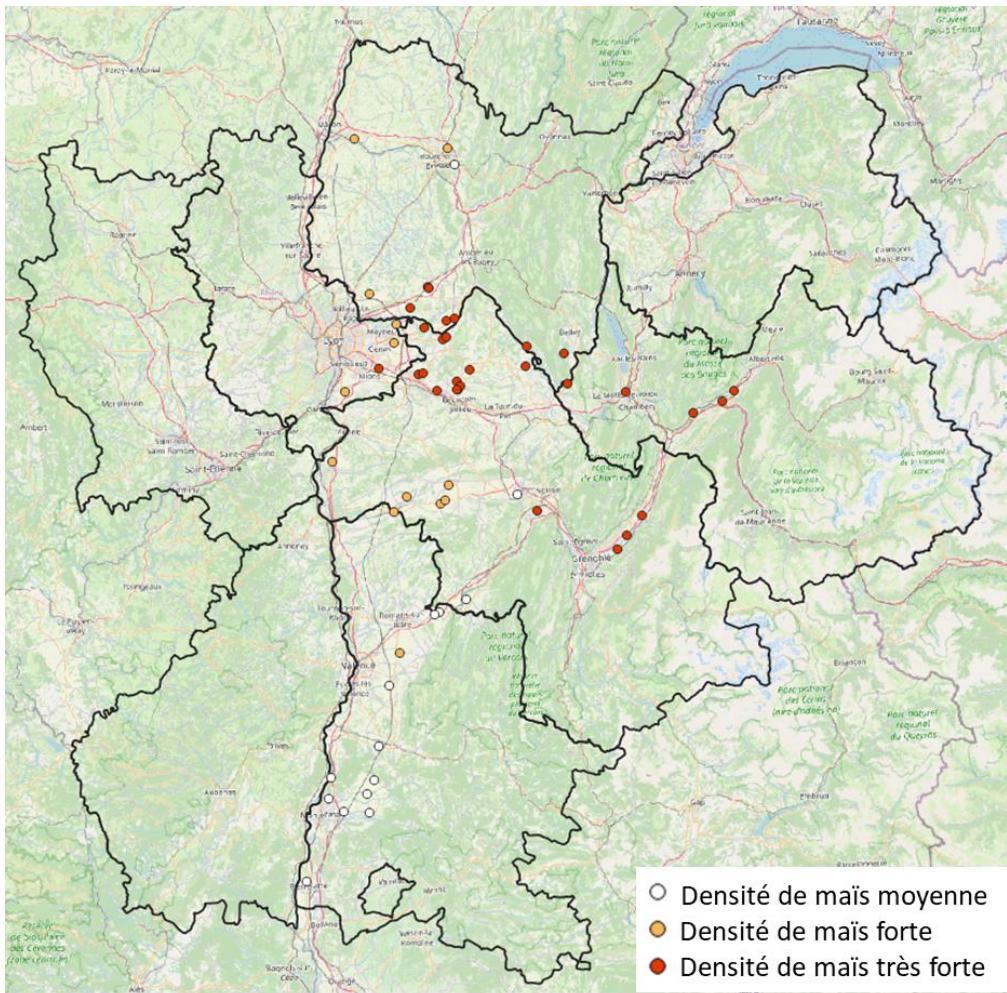
Attention aux échelles différentes entre graphiques

Pour le secteur **Dombes/Bresse/Val de Saône** les captures restent pour l'instant à des niveaux raisonnables mais significatifs, assez proches de l'an dernier. Une parcelle dépasse les 3 captures/piège/jour ce qui est non négligeable et peut présager d'un début de risque.

Niveaux de captures selon la densité de maïs dans le paysage

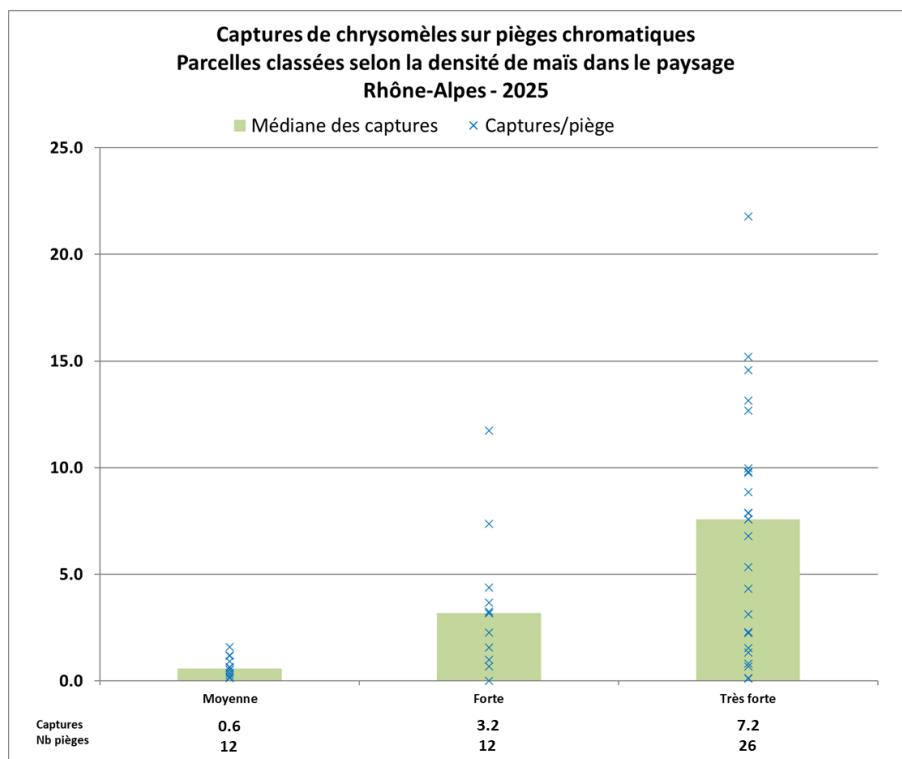
Pour la localisation de chaque piège chromatique, une classe de « densité de présence du maïs dans le paysage » a été affectée et est présentée sur la carte ci-dessous :

- Rouge pour les secteurs où la monoculture de maïs est prédominante dans le paysage
- Orange pour les secteurs où la monoculture de maïs est fréquente, mais localisée sur certaines parcelles, et le maïs largement présent dans le paysage
- Blanc pour les secteurs où le maïs est moins fréquent dans le paysage avec peu de monoculture

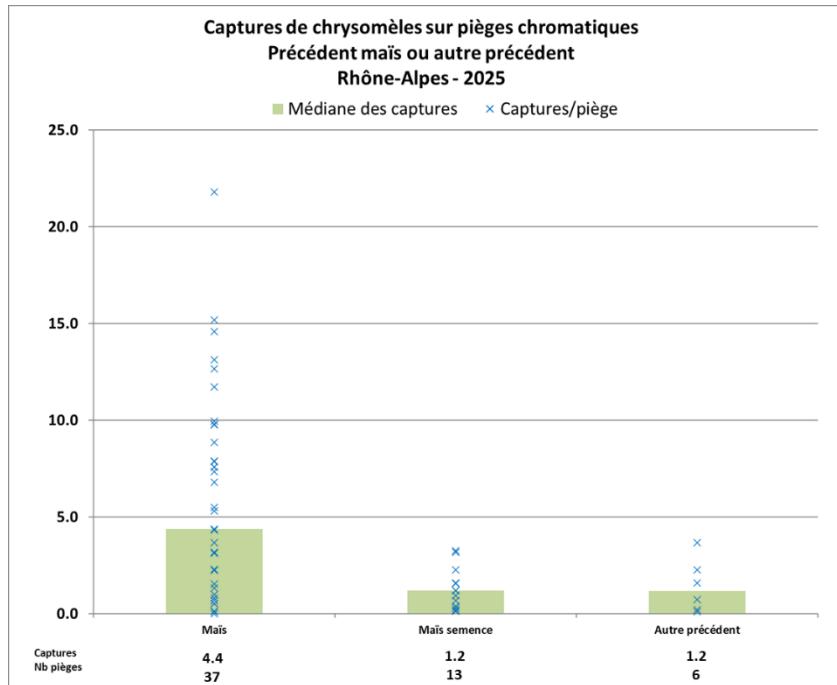


Les parcelles avec une très forte densité de maïs dans le paysage environnant (en rouge sur la carte ci-dessus) ont une médiane de captures bien plus élevée que les autres. Plus de la moitié d'entre elles dépassent le seuil de 5 adultes/piège/jour, même si certaines de ces parcelles ont des niveaux de capture faibles. Dans les zones à plus faibles densités de maïs (en blanc sur la carte) aucune parcelle n'atteint les seuils de risque.

Pour le graphique ci-dessous, les parcelles de maïs conso et semence ont été réunies, et seules les parcelles avec un précédent maïs sont prises en compte.



Niveau de captures selon le précédent



densités de maïs sont limitées et les populations de chrysomèle encore modérées. Cependant les cultures de semences étant plus vulnérables aux bioagresseurs, il est probable que le seuil de risque à considérer soit inférieur à 5 captures/piège/jour.

La médiane des captures des parcelles avec un précédent maïs conso est plus de 3 fois supérieure à celle des parcelles ayant un autre précédent. Elle approche le seuil de 5 adultes/piège/jour. Inversement parmi les parcelles avec un précédent autre que maïs aucune ne dépasse le seuil de risque.

Les parcelles de maïs semence ont pour l'instant des captures proche des parcelles à autre précédent. Plusieurs éléments sont à prendre en compte : tout d'abord l'isolement des parcelles de semences ralentit probablement la progression des populations. De plus ces parcelles sont principalement situées dans la Drôme où les

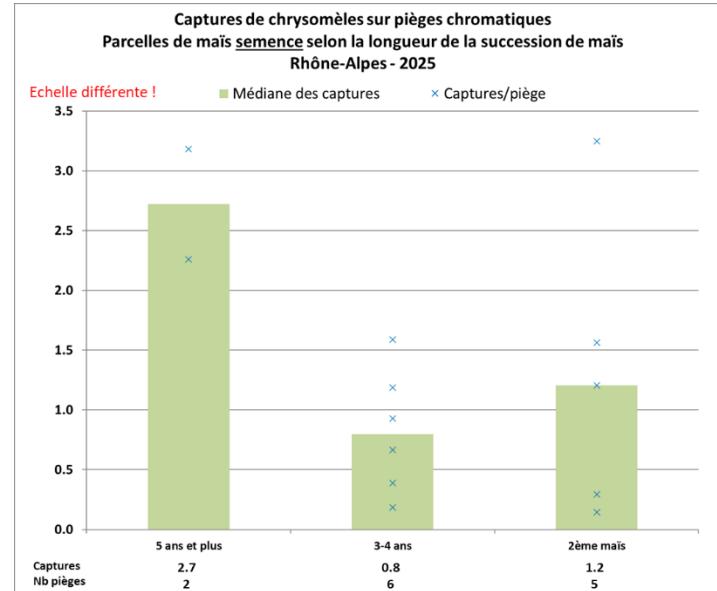
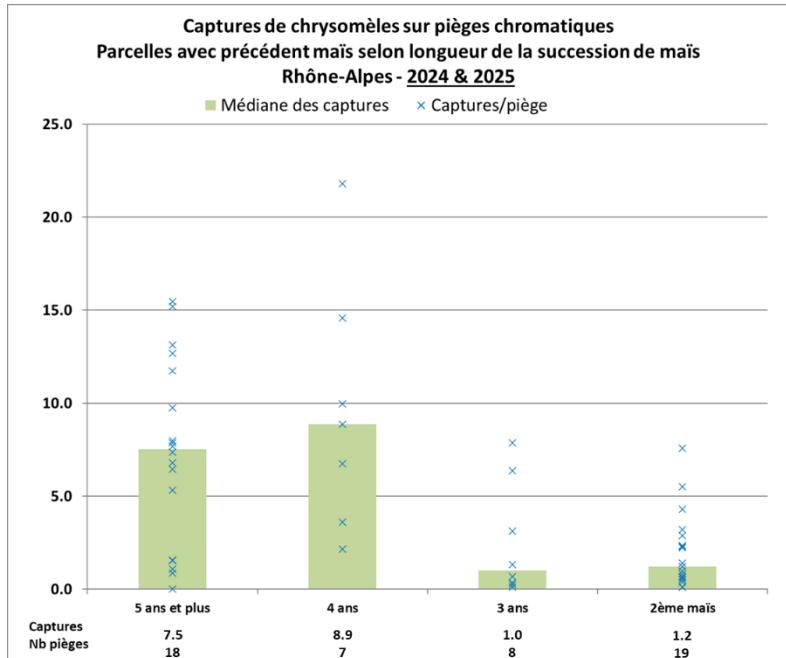
Parmi les parcelles ayant un précédent maïs, celles ayant un long historique de culture de maïs sont celles sur lesquelles on retrouve les niveaux de captures les plus élevés.

Le regroupement des données de captures de 2024 et 2025 sur le graph ci-contre permet de constater qu'à partir de la 4^{ème} année de maïs les captures deviennent très élevées, dissuadant l'implantation d'un 5^{ème} maïs. Des dégâts importants observés sur maïs de 4^{ème} année nous conduisent à recommander des successions de 3 maïs maximum.

A l'inverse, les parcelles en 2^{ème} année de maïs dépassent rarement les seuils de risque (seulement 2 parcelles au-dessus de 5 cette année, dans des secteurs à forte densité de maïs, le Grésivaudan et la plaine de Lyon).

Sont prises en compte ici uniquement les parcelles de maïs conso.

En maïs semence les données disponibles sont moins nombreuses et seront à consolider l'an prochain. Les parcelles de 2^{ème} maïs avec les piégeages les plus élevés se situent dans des secteurs à densité de maïs importante. Les 2 parcelles en maïs depuis plus de 5 ans atteignent des niveaux de captures importants.



Des cartes représentant les niveaux de captures en fonction du nombre d'années d'historique de maïs sont disponibles en **annexe 2**.

IV. Biologie de l'insecte, diagnostic et préconisations

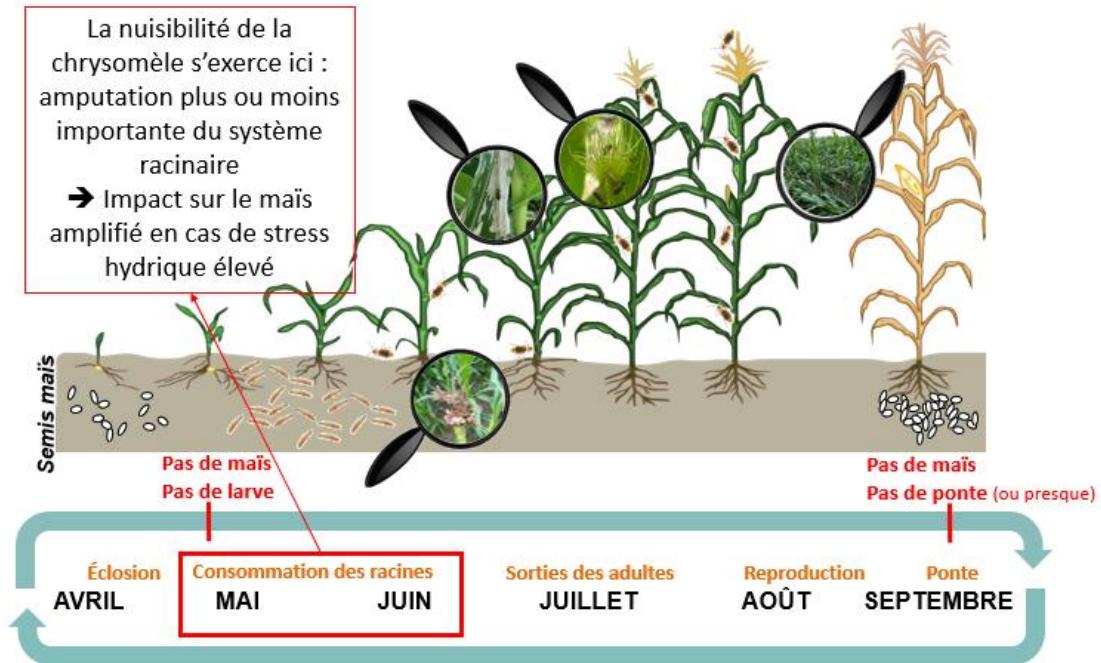
La chrysomèle adulte est facilement observable durant l'été. On la retrouve sur différents organes de la plante (les soies, les panicules, les feuilles). Les traces de présence des adultes sur feuilles et sur soies (décoloration des feuilles après consommation de la cuticule, soies coupées) sont très visibles et peuvent parfois être impressionnantes. Cependant ces dégats restent sans incidence sur la culture.



Les larves se trouvent quant à elles dans le sol de leur éclosion en avril/mai à leur émergence sous forme adulte début/mi-juillet. Plus difficiles à observer, ce sont pourtant elles qui causent les principaux dégâts. Elles consomment les racines du maïs et peuvent être responsables de défauts d'alimentation de la culture en eau et en éléments nutritifs, de verre végétative ou d'épis lacuneux (liés à une mauvaise alimentation des plantes, et non à des dégâts causés par les adultes). Les années et parcelles avec un fort stress hydrique amplifient les dégâts.



Il devient désormais fréquent dans la région d'observer des dégâts de verre et de fortes attaques sur racines sur les cultures de maïs de 3^{ème} année et plus. Les dégâts sur maïs de 2^{ème} année sont moins fréquents mais ont déjà été observés à plusieurs reprises. Ils concernent principalement les secteurs à très forte densité de maïs : Combe de Savoie, Grésivaudan, marais de Bourgoin, plaine de l'Ain et de Lyon.



En 2026 toutes les parcelles en 3^{ème} année de maïs ou plus de la région Rhône-Alpes (secteurs Loire et Monts du Lyonnais exceptés) présentent un risque élevé de dégâts de chrysomèle. Le risque est plus élevé dans les secteurs où la densité de maïs dans le paysage est importante.

La rotation culturale reste le pivot de la lutte contre cet insecte. Il est recommandé, dans le but de maintenir la population de chrysomèle en-dessous des seuils de nuisibilité, de ne pas cultiver plus de 3 maïs successivement. Une rotation 1 an sur 4 des successions de maïs par toute autre culture (blé, soja, tournesol, sorgho...) permet un abaissement important des populations.

Le travail du sol n'a aucun effet sur la chrysomèle

Annexes

Annexe 1 : Objectif des pièges à phéromones et des pièges chromatiques

• Pièges à phéromones

Des pièges à phéromones ont été disposés sur l'ensemble de la région, dans les zones où la chrysomèle n'a pas encore été détectée, ou avec une faible abondance.

Le piège à phéromone permet de **détecter la présence sur le territoire** d'adultes mâles de chrysomèle dans un rayon de l'ordre de 20 à 30 mètres autour du piège (aire d'attractivité dépendante des conditions de température et de vent). La capture d'individus mâles sur ce type de piège permet de mettre en évidence – ou confirmer – la présence de chrysomèle du maïs dans des secteurs où les populations sont relativement faibles.

Ce suivi permet de détecter la présence de l'insecte et d'évaluer sa propagation sur le territoire. Au-delà d'une certaine abondance de population, ce piège n'est plus adapté car il est rapidement saturé et le nombre d'individus capturés n'est pas corrélé au niveau de population présente dans la parcelle.



Piège à phéromones

- **Pièges chromatiques**



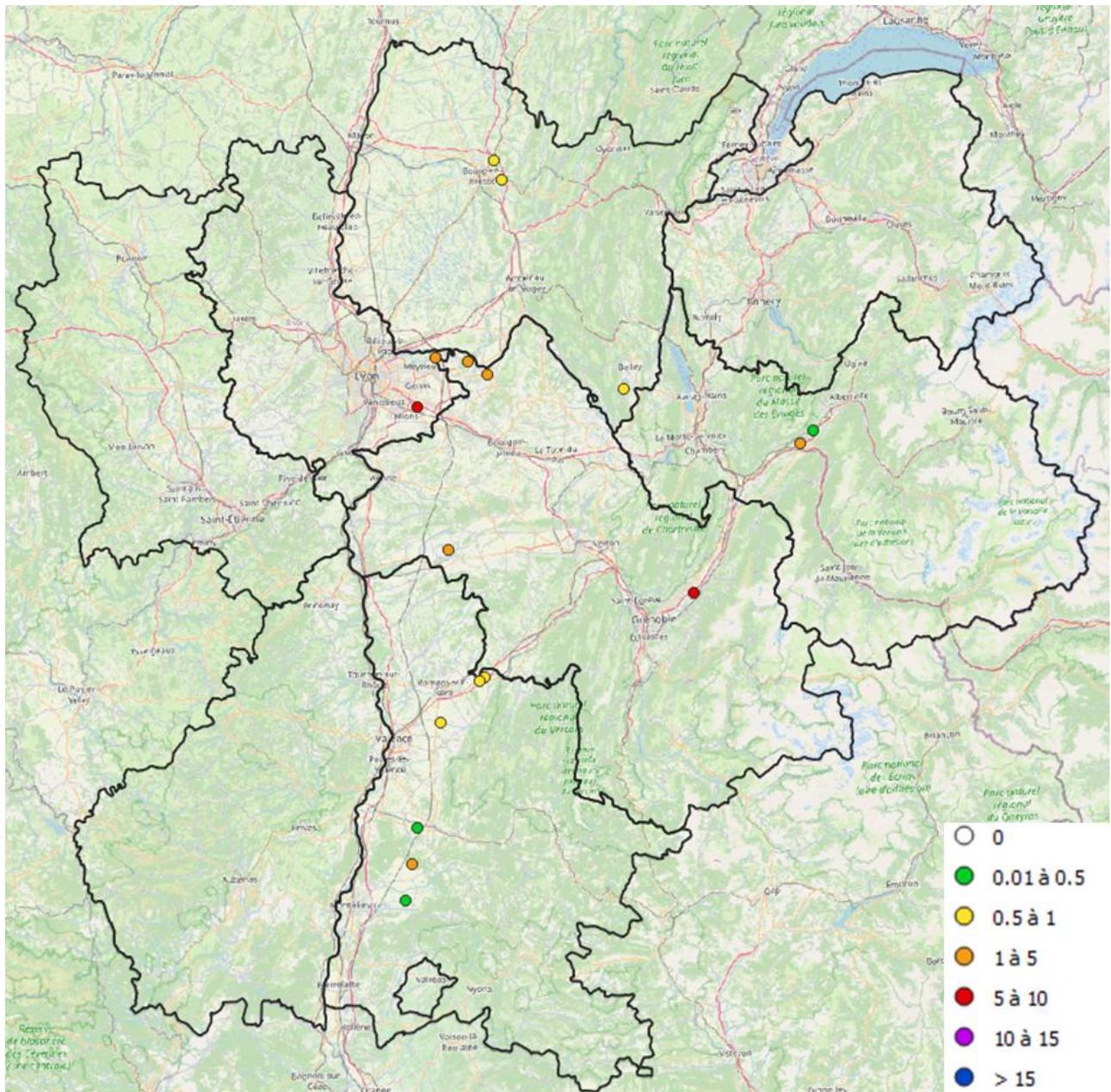
Piège chromatique

Depuis la campagne 2019, des pièges chromatiques sont venus compléter le dispositif de surveillance. Ces pièges ont été positionnés dans les zones où la population de chrysomèles est déjà importante. Ce type de piège permet de **quantifier le niveau de population dans une parcelle**. Les individus mâles et femelles sont attirés par la couleur du piège sur lequel ils sont retenus par la colle. Ne comportant aucun médiateur chimique (pas de phéromone sexuelle), l'aire d'attractivité, et donc de représentativité du piège, est réduite (de l'ordre de quelques mètres autour du piège).

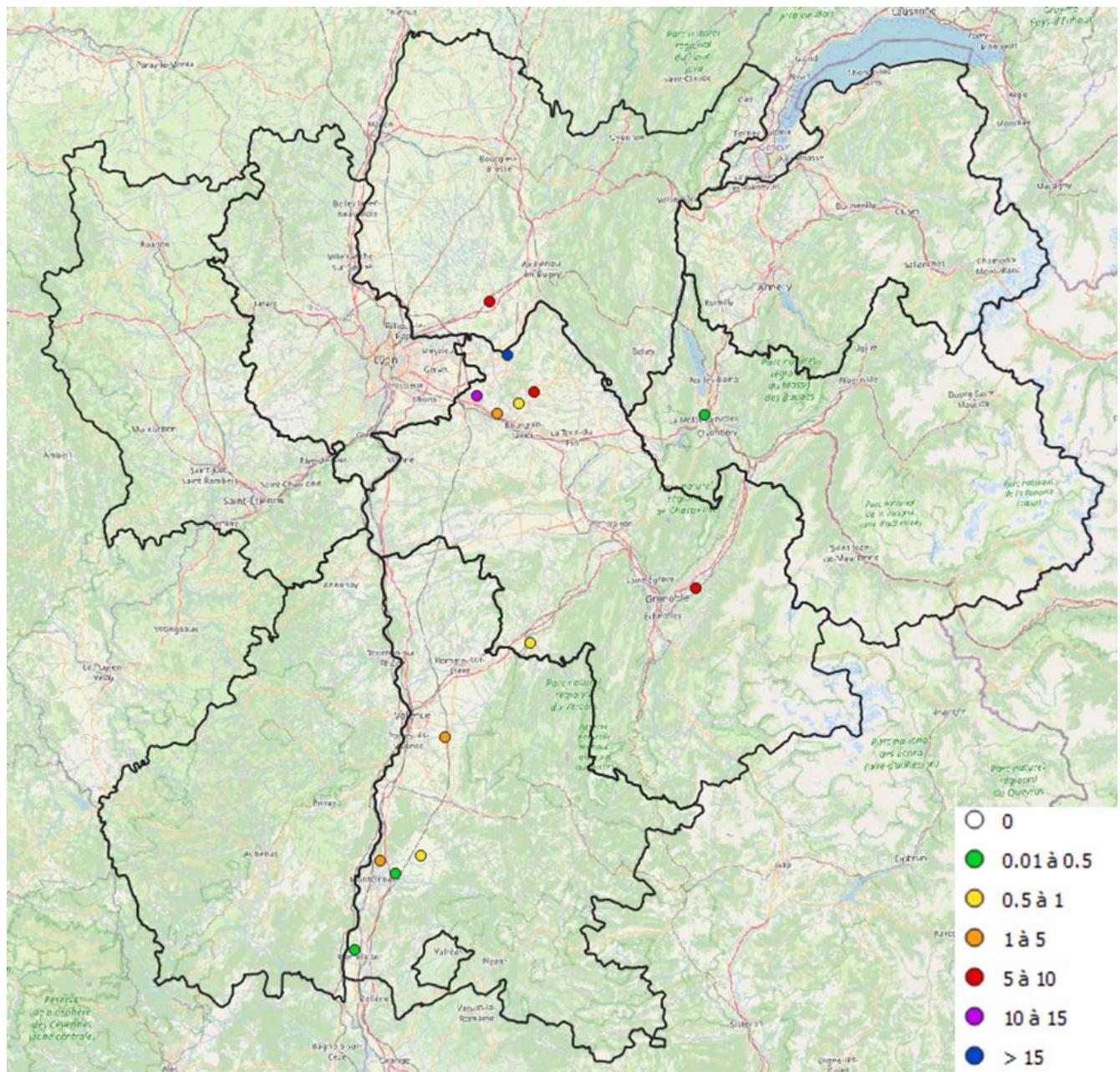
Ce piège ne permet pas de détecter la présence du ravageur lorsque les populations sont faibles à moyennes. En revanche, au-delà d'une certaine abondance de population de chrysomèle du maïs, le nombre de captures permet **d'estimer l'abondance de population** en présence dans l'environnement proche du piège. Par conséquent, le piège jaune est adapté pour évaluer le risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs dès que les populations atteignent des niveaux significatifs. C'est également **ce type de piège qui peut être utilisé par les agriculteurs comme outil de pilotage**.

Annexe 2 : Carte des captures 2025 sur pièges chromatiques selon l'historique de maïs

Parcelles en 2^{ème} année de maïs (conso et semence réunis)

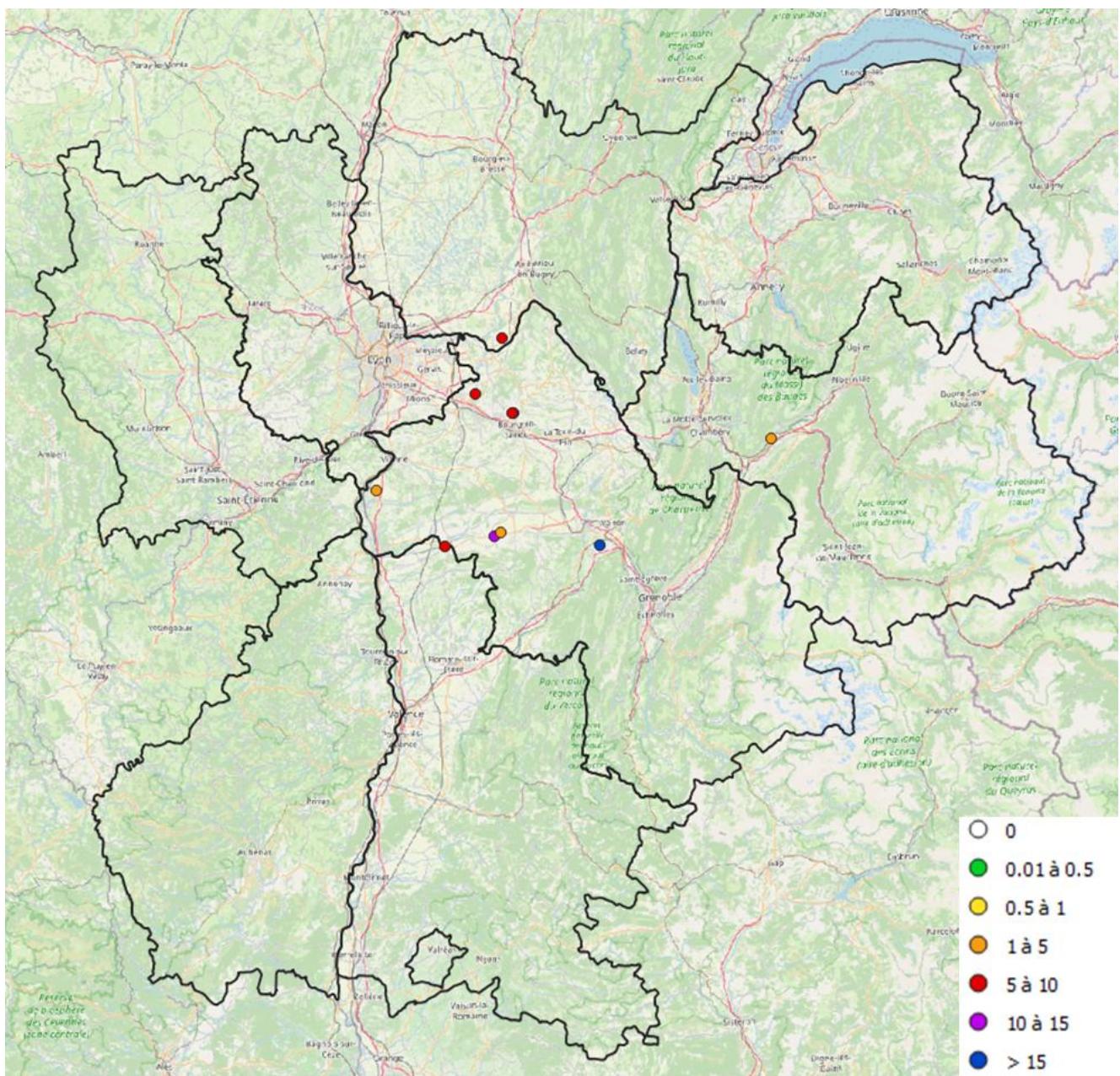


Parcelles en 3^{ème} - 4^{ème} année de maïs (conso et semence réunis)



Parcelles en maïs depuis 5 ans et plus (conso et semence réunis)

BSV bilan sanitaire maïs Rhône-Alpes 2025



CORVIDES :

Quelques attaques ont été signalées, avec des dégâts importants localement. Cependant, elles restent relativement faibles par rapport à l'année passée, les conditions météorologiques ayant été favorables à un regroupement des semis et une croissance rapide des cultures courant mai – juin.

Conseil :

Pensez à déclarer les attaques, auprès de votre Fédération départementale de la Chasse, de la Chambre d'agriculture ou de la FREDON. Ces informations permettent d'argumenter pour le classement nuisible des espèces.

NOCTUELLES :



La pression vers gris a été particulièrement plus forte que les dernières années. Leur évolution étant très rapide, ils peuvent causer d'importants dégâts sur les cultures. De nombreuses attaques ont été recensées sur le réseau et en dehors du territoire.

LIMACES :

Les traces et dégâts de limaces sont en augmentation avec des conditions d'humidité au printemps propices à leur activité ainsi que les résidus laissés en surface et les sols motteux. Les semis précoces sont également plus exposés au risque.

TAUPINS :

Quelques traces et dégâts ont été observées en fonction des parcelles, mais les attaques se sont vite arrêtées grâce à une croissance régulière des maïs qui leur ont permis d'atteindre un stade de non-vulnérabilité rapidement.

Le pilotage de la fertilisation, notamment l'engrais starter au semis, peut permettre de contourner en partie des attaques mais reste une stratégie limitée si la pression est forte.



Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication Michel JOUX, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négocios agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Écophyto II +, piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité.



Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**

